

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin et nous le retourner sous enveloppe timbrée à l'adresse du centre d'examen de santé de votre choix

Lieu d'examen souhaité (voir adresses au dos du dépliant) :

Vos coordonnées

*Nom *Prénom

*Nom de naissance

*Date de naissance ___/___/_____

*Adresse

*Code postal *Ville

*Téléphone Portable

Mail *Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

Lundi Mercredi Vendredi
 Mardi Jeudi

Dates impossibles du ___/___/_____ au ___/___/_____

Pour inscrire vos enfants

*Nom *Prénom

*Date de naissance ___/___/_____

D'autres personnes de votre entourage peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé. Ces personnes peuvent s'inscrire directement auprès du Centre d'examen de santé.

Votre adresse postale, mail, ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examen de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention.

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examen de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Les Centres d'examen de santé près de chez vous :

Aube

Dans les locaux de la CPAM - 56, avenue des Lombards - 10000 Troyes

Haute-Marne

4, rue Godard Jeanson 52100 Saint-Dizier
...
CPAM - 18, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny 52000 Chaumont

Meurthe-et-Moselle

2, rue du Doyen Jacques Parisot - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
...
40, avenue du 8 mai 1945 54400 Longwy

Meuse

28, avenue de Douaumont 55100 Verdun

Moselle

Dans les locaux de la CPAM - 65, avenue Saint-Rémy 57600 Forbach
...
Dans les locaux de la CPAM - 13, avenue Général De Gaulle 57400 Sarrebourg

Vosges

Maison de la Santé Saint-Jean - 31, rue Thiers - 88000 Epinal
...
Maison de quartier KAFE 14, avenue Jean Jaurès 88100 Saint-Dié-Des-Vosges

 03 83 44 87 50

 <https://www.uc-cmp.fr>



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Centre de
Médecine Préventive



Et si je faisais le point sur ma santé ?

L'examen de prévention en santé

Prenez un temps pour vous : l'Assurance Maladie vous offre un examen de prévention en santé personnalisé dans un Centre d'examen de santé près de chez vous.

CMAM / CES_Maj_2026 - D.INVIT.23.094 - version 3

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.ameli.fr> rubrique « examen de prévention en santé ».

ameli.fr

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans **vos démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous **vos préoccupations** et répondent à **vos questions**.

3



Des examens médicaux et des analyses **biologiques** réalisés au CES, vous sont proposés **selon votre situation**.

4



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

5



Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé** vous est **expliqué**, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour vous inscrire, c'est facile :

- > Par internet : voir au dos
- > Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- > Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !